

Les employeurs des salariés intermittents du spectacle

Situation à fin septembre 2013



25 février 2014

Avertissement : Pour cette publication, le champ d'analyse est restreint aux employeurs des salariés intermittents du spectacle.

Les employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage dès lors qu'ils emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle). Ces employeurs peuvent être classés en deux catégories selon leur activité principale :

- si le spectacle constitue leur activité principale ou leur objet (exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions ; production de spectacles ; diffusion de spectacles...), ils sont identifiés comme **employeurs des secteurs professionnels du spectacle** ;
- si le spectacle vivant ne constitue ni l'activité principale, ni l'objet, ils sont identifiés comme **employeurs hors secteurs professionnels du spectacle**¹.

Au 3^{ème} trimestre 2013, une activité en hausse en un an

Au cours du 3^{ème} trimestre 2013, environ 52 000 employeurs des secteurs professionnels et hors secteurs professionnels ont employé au moins un salarié intermittent du spectacle dans le trimestre.

En un an, l'activité présente des progressions plus ou moins notables par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ainsi, les nombres d'employeurs, de salariés et de contrats de travail augmentent de façon modérée (respectivement +0,6%, +1,0%, +1,4%), tandis que la masse salariale et les heures travaillées affichent des hausses plus marquées avec respectivement +4,5% et +4,2% (cf. tableau 1).

Tableau 1 – Les employeurs d'intermittents du spectacle

	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Nombre d'employeurs	52 089	54 926	47 197	54 519	52 404	0,6
Nombre de salariés	168 626	170 636	156 620	173 049	170 383	1,0
Masse salariale (en milliers d'euros)	684 026	794 670	568 208	692 438	714 928	4,5
Volume d'heures travaillées (en milliers)	28 221	32 510	24 478	29 614	29 400	4,2
Nombre de contrats de travail (en milliers)	943	1 139	983	1 153	956	1,4

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

¹ Ces employeurs relèvent du champ du Guso, dispositif qui permet aux employeurs de remplir en une seule fois l'ensemble de leurs obligations légales auprès des six organismes de recouvrement partenaires du Guso (l'AFDAS, l'Unédic, Audiens, les Congés Spectacles, le CMB, l'Urssaf).

Les employeurs des secteurs professionnels représentent 40,4% des employeurs et concentrent 94,3% de la masse salariale

Au 3^{ème} trimestre 2013, le nombre d'employeurs des secteurs professionnels s'élève à plus de 21 000, soit 40,4% du total des employeurs. Ils emploient 92,3% du nombre total des salariés intermittents du spectacle et versent 94,3% de la masse salariale totale pour 90,7% du volume total d'heures travaillées au cours du trimestre.

En un an, les nombres d'employeurs, de salariés et de contrats affichent une progression similaire (respectivement +1,6%, +1,1%, +1,7%). Le volume d'heures travaillées et la masse salariale affichent des hausses beaucoup plus marquées avec respectivement +4,7% et +4,9% en un an (cf. tableau 2).

Tableau 2 – Les employeurs des secteurs professionnels

	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Nombre d'employeurs	20 860	22 224	21 265	22 348	21 196	1,6
Nombre de salariés	155 500	157 361	143 292	158 795	157 190	1,1
Masse salariale (en milliers d'euros)	642 479	757 934	538 090	652 886	673 920	4,9
Volume d'heures travaillées (en milliers)	25 468	30 240	22 507	27 087	26 663	4,7
Nombre de contrats de travail (en milliers)	763	995	861	995	776	1,7

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au sein des **employeurs des secteurs professionnels**, deux grands champs sont distingués en fonction de l'activité de l'établissement identifiée par la Nomenclature d'activité française (Naf 2008) : les employeurs relevant du **champ spectacle** et les employeurs « **hors champ spectacle** ». Dans le **champ spectacle**, on distingue les employeurs dont l'activité relève du champ de l'audiovisuel et ceux dont l'activité relève du champ du spectacle vivant.

Au sein du champ spectacle, la hausse du nombre d'employeurs est portée par le secteur du spectacle vivant

Au 3^{ème} trimestre 2013, les employeurs du champ spectacle concentrent 93,8% des employeurs des secteurs professionnels dont 65,4%, soit 13 900 employeurs environ au sein du spectacle vivant et 28,5%, soit 6 000 employeurs environ au sein de l'audiovisuel (cf. tableau 3).

Du 3^{ème} trimestre 2012 au 3^{ème} trimestre 2013, les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel présentent un nombre d'employeurs en hausse avec respectivement +2,6% et +1,8% en un an.

Au sein du spectacle vivant, seul le nombre d'employeurs relevant des « Arts du spectacle vivant » progresse avec +3,2% en un an, ces employeurs concentrant 86,7% des employeurs du spectacle vivant. Les deux autres secteurs (13,3% des employeurs du spectacle vivant) sont orientés à la baisse : -1,0% pour les « activités de soutien au spectacle vivant » et -1,2% pour la « gestion de salles de spectacle ».

Le secteur de l'audiovisuel est porté par la « production audiovisuelle, le cinéma, l'animation » qui rassemble 83,9% des employeurs de l'audiovisuel et croît de 2,9% en un an. Les deux autres secteurs s'affichent à la baisse : -3,2% pour la « distribution, projection, édition phonographique » (12,5% des employeurs de l'audiovisuel) et -4,4% pour la « radio et télédiffusion » (3,6% des employeurs de l'audiovisuel).

Tableau 3 - Évolution du nombre d'employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Spectacle vivant	13 502	14 449	13 944	14 737	13 856	2,6
9001Z - Arts du spectacle vivant	11 643	12 493	12 085	12 800	12 017	3,2
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 454	1 495	1 408	1 493	1 439	-1,0
9004Z - Gestion de salles de spectacles	405	461	451	444	400	-1,2
Audiovisuel	5 923	6 304	5 968	6 167	6 032	1,8
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	778	810	778	820	753	-3,2
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	4 916	5 252	4 967	5 122	5 060	2,9
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	229	242	223	225	219	-4,4
Total champ spectacle	19 425	20 753	19 912	20 904	19 888	2,4
Total hors champ spectacle	1 435	1 471	1 353	1 444	1 308	- 8,9
Ensemble	20 860	22 224	21 265	22 348	21 196	1,6

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

La masse salariale enregistre une hausse de 4,9% en un an, portée par le secteur de l'audiovisuel

Au cours du 3^{ème} trimestre 2013, les employeurs des secteurs professionnels ont versé 673,9 millions d'euros soit une hausse de 4,9% en un an. Cette hausse est induite principalement par le secteur de l'audiovisuel en progression de 7,0% en un an, le spectacle vivant affichant une hausse plus modérée avec +2,9% en un an (cf. tableau 4).

Au sein de l'audiovisuel, tous les secteurs sont en hausse. Le secteur dominant, la « production audiovisuelle, le cinéma, l'animation », progresse de 7,8% en un an et concentre 88,7% de la masse salariale versée par des employeurs des secteurs professionnels.

L'audiovisuel regroupe 67,5% de la masse salariale des secteurs professionnels versée par 28,5% des employeurs des secteurs professionnels. A l'inverse, le spectacle vivant concerne 65,4% des employeurs des secteurs professionnels pour 30,6% de la masse salariale des secteurs professionnels.

Ce trimestre, 98,1% de la masse salariale est versée par des employeurs du champ spectacle (spectacle vivant et audiovisuel).

Tableau 4 - Évolution de la masse salariale versée par les employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité (en milliers d'euros)

Secteur d'activité	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Spectacle vivant	200 514	257 452	205 506	238 024	206 290	2,9
9001Z - Arts du spectacle vivant	158 163	205 035	161 750	186 235	163 062	3,1
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	31 500	33 744	29 074	36 269	31 803	1,0
9004Z - Gestion de salles de spectacles	10 851	18 673	14 682	15 520	11 424	5,3
Audiovisuel	425 140	483 132	320 438	399 525	454 902	7,0
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	5 350	5 918	5 551	6 475	5 462	2,1
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	374 403	430 801	274 616	349 183	403 593	7,8
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	45 388	46 412	40 271	43 867	45 847	1,0
Total champ spectacle	625 654	740 583	525 944	637 549	661 192	5,7
Total hors champ spectacle	16 826	17 351	12 146	15 337	12 728	- 24,4
Ensemble	642 479	757 934	538 090	652 886	673 920	4,9

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au sein de l'audiovisuel, les évolutions de la masse salariale et du nombre d'employeurs divergent pour 2 secteurs avec une hausse de la masse salariale et une baisse du nombre d'employeurs : « distribution, projection, édition phonographique » (+2,1% et -3,2%) et « radio et télédiffusion » (+1,0% et -4,4%).

Le même constat se vérifie pour le spectacle vivant concernant les secteurs de la « gestion des salles de spectacles » (+5,3% et -1,2%) et des « activités de soutien au spectacle vivant » (+1,0% et -1,0%).

Le volume d'heures travaillées globales progresse de 4,7% en un an

Avec 26,7 millions d'heures travaillées au cours du 3^{ème} trimestre 2013, le volume d'activité augmente de 4,7% en un an. Cette hausse résulte de la progression de l'audiovisuel avec +7,9% en un an. Le spectacle vivant affiche une hausse plus modérée avec +2,6% en un an (cf. tableau 5).

La hausse d'activité au sein de l'audiovisuel est due principalement à la progression du secteur de la « production audiovisuelle, cinéma et animation ». Ce secteur regroupe 87,2% des heures travaillées de l'audiovisuel et affiche une hausse du volume d'heures travaillées de 9,1% en un an.

La hausse d'activité au sein du spectacle vivant est soutenue par la progression du secteur des « arts du spectacle vivant ». Ce dernier concentre 80,2% des heures travaillées du spectacle vivant et voit son volume d'heures travaillées croître de 3,1% en un an.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le spectacle vivant regroupe 42,2% des heures travaillées pour 54,8% dans l'audiovisuel. Cette répartition plus équilibrée se distingue de celle observée pour les employeurs (spectacle vivant majoritaire à 65,4%) et pour la masse salariale (audiovisuel prédominant à 67,5%).

Tableau 5 - Évolution du volume d'heures de travail des employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité (en milliers d'heures)

Secteur d'activité	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Spectacle vivant	10 953	13 925	11 084	12 968	11 243	2,6
9001Z - Arts du spectacle vivant	8 744	11 152	8 807	10 295	9 017	3,1
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 568	1 675	1 425	1 769	1 577	0,6
9004Z - Gestion de salles de spectacles	641	1 098	852	904	648	1,1
Audiovisuel	13 548	15 254	10 681	13 175	14 619	7,9
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	238	256	250	287	246	3,3
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	11 686	13 332	8 964	11 295	12 745	9,1
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	1 624	1 666	1 467	1 593	1 628	0,2
Total champ spectacle	24 501	29 179	21 765	26 143	25 862	5,6
Total hors champ spectacle	967	1 062	743	944	802	- 17,1
Ensemble	25 468	30 240	22 507	27 087	26 663	4,7

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Les employeurs hors secteurs professionnels représentent 59,6% des employeurs et 5,7% de la masse salariale versée

Au 3^{ème} trimestre 2013, les 31 000 employeurs hors secteurs professionnels représentent 59,6% du total des employeurs. Ils emploient 21,0% des salariés du spectacle et versent 5,7% de la masse salariale totale pour 9,3% du volume total d'heures travaillées au cours du trimestre (cf. tableau 6).

Si le nombre d'employeurs affiche une légère baisse de 0,1% au 3^{ème} trimestre 2013 par rapport au 3^{ème} trimestre 2012, le nombre de salariés en revanche affiche une hausse de 1,6% en un an. Le nombre de contrats augmente très légèrement (+0,1% en un an) tandis que la masse salariale et le volume d'heures travaillées diminuent en un an (respectivement -1,3% et -0,6%).

Tableau 6 – Les employeurs hors secteurs professionnels

	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Nombre d'employeurs	31 229	32 702	25 932	32 171	31 208	- 0,1
Nombre de salariés	35 260	35 953	33 296	40 480	35 841	1,6
Masse salariale (en milliers d'euros)	41 547	36 736	30 118	39 551	41 008	- 1,3
Volume d'heures (en milliers)	2 753	2 270	1 970	2 528	2 737	- 0,6
Nombre de contrats de travail	180 452	143 176	121 495	158 081	180 672	0,1

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au 3^{ème} trimestre 2013, un tiers environ des employeurs hors secteurs professionnels exerce leur activité dans le domaine associatif

Au 3^{ème} trimestre 2013, deux secteurs d'activité regroupent à eux seuls plus de la moitié des employeurs : les « activités des organisations associatives » (31,2%) et les employeurs « particuliers » (26,5%).

La baisse de ces deux secteurs (respectivement -0,6% et -2,4%), en partie compensée par la hausse des autres secteurs, explique la légère diminution de l'ensemble (cf. tableau 7).

Tableau 7 – Évolution du nombre d'employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité

Secteur d'activité (*)	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	9 804	11 491	9 053	10 369	9 741	- 0,6
Employeurs "particuliers"	8 466	5 579	5 119	8 100	8 260	- 2,4
Hébergement et restauration (55, 56)	4 426	2 968	2 607	3 261	4 578	3,4
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	2 610	3 322	2 220	2 452	2 668	2,2
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	1 523	3 556	2 143	2 323	1 570	3,1
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	931	1 275	1 178	1 316	970	4,2
Enseignement (85)	567	1 048	971	1 272	576	1,6
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	76	91	85	132	103	---- (**)
Autres secteurs d'activité	2 826	3 372	2 556	2 946	2 742	- 3,0
Total	31 229	32 702	25 932	32 171	31 208	- 0,1

(*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

La masse salariale enregistrée une baisse de 1,3% en un an, elle est versée pour plus d'un tiers par le domaine associatif

Avec 41,0 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013, la masse salariale diminue de 1,3% en un an (cf. tableau 8).

En un an, trois secteurs s'affichent à la baisse. Ces trois secteurs concentrent 62,1% de la masse salariale hors secteurs professionnels : le domaine associatif (35,9% de l'ensemble) avec -2,0% en un an, les employeurs « particuliers » (8,6% de l'ensemble) avec -5,7% en un an et le secteur de « l'hébergement - restauration » (17,5% de l'ensemble) avec -1,6% en un an.

Tableau 8 – Évolution de la masse salariale versée par les employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité (en milliers d'euros)

Secteur d'activité (*)	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	15 015	12 362	9 431	12 558	14 713	- 2,0
Employeurs "particuliers"	3 754	2 220	1 860	3 510	3 539	- 5,7
Hébergement et restauration (55, 56)	7 311	4 931	4 546	5 041	7 195	- 1,6
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	7 760	7 971	7 291	9 586	7 854	1,2
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	730	1 993	1 131	1 186	783	7,3
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	1 152	1 197	1 054	1 241	1 194	3,7
Enseignement (85)	1 043	1 451	1 452	2 024	1 090	4,4
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	77	100	90	134	101	---- (**)
Autres secteurs d'activité	4 704	4 511	3 263	4 272	4 538	- 3,5
Total	41 547	36 736	30 118	39 551	41 008	- 1,3

(*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Le nombre d'heures travaillées affiche une baisse de 0,6% en un an avec un tiers environ de l'activité concentré dans le domaine associatif

Le nombre d'heures travaillées au cours du 3^{ème} trimestre 2013 diminue de 0,6% en un an. Cette baisse est deux fois inférieure à celle de la masse salariale qui s'affiche à -1,3% (cf. tableau 9).

Comme pour la masse salariale, les trois mêmes secteurs sont à l'origine de la baisse. Ces trois secteurs concentrent 66,7% du volume d'heures travaillées hors secteurs professionnels : le domaine associatif (35,8% de l'ensemble) avec -1,2% en un an, les employeurs « particuliers » (9,4% de l'ensemble) avec -4,5% en un an et le secteur de « l'hébergement - restauration » (21,5% de l'ensemble) avec -0,4% en un an.

Tableau 9 – Évolution du volume d'heures de travail des employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité (en milliers d'heures)

Secteur d'activité (*)	Juil à Sept 2012	Oct à Déc 2012	Jan à Mars 2013	Avr à Juin 2013	Juil à Sept 2013	Évolution annuelle sept 2012 à sept 2013 (en %)
Activités des organisations associatives (94)	991	761	609	821	979	- 1,2
Employeurs "particuliers"	270	167	152	251	257	- 4,5
Hébergement et restauration (55, 56)	592	389	375	406	590	- 0,4
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	422	422	402	515	430	1,7
Hébergement médico-social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	51	120	75	81	51	0,7
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	77	72	67	83	81	6,0
Enseignement (85)	65	88	89	123	68	4,6
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	6	6	6	9	7	---- (**)
Autres secteurs d'activité	280	245	195	239	274	- 2,1
Total	2 753	2 270	1 970	2 528	2 737	- 0,6

(*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Au 3^{ème} trimestre 2013, tous les secteurs affichent une évolution convergente entre le volume d'heures travaillées et le montant de masse salariale.

Un seul secteur affiche une divergence entre les évolutions du nombre d'employeurs d'une part, et de la masse salariale, du volume d'heures travaillées d'autre part. Il s'agit du secteur de « l'hébergement – restauration » en baisse sur la masse salariale et le volume d'heures travaillées (respectivement -1,6% et -0,4%) et en hausse sur le nombre d'employeurs (+3,4%).

Fabienne SONNERAT et Snjezana SMETISKO
Département Observatoire de l'Emploi et Appui au Réseau

Annexe méthodologique

1. Champ

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. Définitions

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général annexé à la Convention du 6 mai 2011 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, notés **employeurs des secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'activité d'appartenance de ces employeurs sont limitativement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés **employeurs hors secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Guso (Guichet unique du spectacle occasionnel).

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés de se libérer auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, de l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- l'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- la Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

⇒ Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe (article 1^{er} § 4 de l'annexe 8).

⇒ Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1^{er} § 4 de l'annexe 10).

Les employeurs du champ spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9004Z	Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

5911A	Production de films et de programmes pour la TV
5911B	Production de films institutionnels
5911B	Production de films cinématographiques
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
5913A	Distribution de films cinématographiques
5913B	Edition et distribution vidéo
5914Z	Projection de films cinématographiques
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
6010Z	Edition et diffusion de programmes radio
6020A	Edition de chaînes généralistes
6020B	Edition de chaînes thématiques

3. Sources

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués **au cours de l'année**.

4. Méthode de calcul des indicateurs

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant embauché au moins un intermittent du spectacle au cours de l'année étudiée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base du NIR.

Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de l'année et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de l'année. Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

La masse salariale :

La notion de masse salariale retenue dans cette note correspond aux salaires, déclarés et versés par les employeurs au titre des contrats de travail exécutés au cours de l'année. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.